



Avis du CSE du Réseau France 3 sur le plan de prévention concernant l'arrivée de l'entreprise SND Fictions dans les locaux de Vendargues

Au cours de l'été, SND, filiale de production de M6 a signé une convention pour l'utilisation des infrastructures de tournage et de fabrication de décors de France Télévisions à Vendargues. L'arrivée des équipes a commencé en octobre et doit monter en puissance progressivement jusqu'en 2025.

Comme le stipule le code du travail, le CSE de l'entreprise d'accueil est habilité à mandater des élus du personnel afin de participer aux inspections préalables à l'évaluation des risques qui découlent de l'interférence entre l'entreprise d'accueil et l'entreprise extérieure. Dans le cas présent, malgré la demande des représentants de proximité concernés, aucune information à ce sujet n'a été donnée par la direction de la Fabrique. Donc aucun élu du personnel n'a pu participer à la première inspection sur site.

Par ailleurs, l'instance de proximité en charge du site de Vendargues, qui était réunie le 14 octobre n'a pas reçu le plan de prévention malgré, là encore, sa demande. La direction n'a pas voulu le lui transmettre en affirmant qu'il était seulement consultable.

Aujourd'hui, le CSE du Réseau France 3 découvre un plan de prévention avec d'importantes lacunes voire des aberrations. Visiblement la direction confond encore DUERP et Plan de prévention.

Nous rappelons que le site de Vendargues totalise déjà de nombreux jours d'absence dus aux accidents du travail et qu'une attention particulière devrait être portée à l'arrivée d'une nouvelle entreprise sur le site.

Le CSE constate une nouvelle fois que la direction de la fabrique ne respecte pas la loi en matière de prévention des risques professionnels.

Les élus demandent que la direction se conforme à la loi et organise au plus vite une nouvelle inspection avec la présence des élus du personnel qui auront été désignés par l'instance de proximité du Centre Sud à cet effet. Les élus préconisent par ailleurs que le médecin du travail les accompagne.

Les élus espèrent que le travail de cette délégation débouchera sur un nouveau plan de prévention digne de ce nom. Il devra être présenté à l'IP du Centre Sud ainsi qu'au CSE du Réseau France 3 en vue d'un nouvel avis.

Adopté à l'unanimité des 25 votants

Les organisations CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.

Paris, le 17 octobre 2024